Madame Véronique Dubois
Secrétaire Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Verdun, le 30 novembre 2016

Objet: Observation en lien avec le Dossier R-3964-2016

Bonjour madame Dubois et toute l'équipe,

Je souhaite que ma lettre soit publiée sans délais (avant le 1 décembre 2016) dans les "Observations" sur le site de la Régie dans le Dossier: R-3964-2016.

Attendu que:

1) Je souffre de symptômes reliés à l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques et un compteur intelligent émetteur de radiofréquences et un compteur non communiquant pouvant générer des hautes fréquences transitoires sont contre indiqués pour ma santé et mon bien-être.

2) Nous avons jusqu'à ce jour conservé le compteur électromécanique installé à notre résidence par Hydro Québec, lequel fonctionne très bien.

3) Nous payons toujours la facture de notre consommation d'électricité à Hydro Québec dans les délais prescrits.

4) Je fais actuellement et depuis plusieurs mois, la lecture de notre compteur électromécanique et la communique à Hydro Québec qui passe occasionnellement faire la lecture.

5) Je suis prête à continuer cette collaboration et à payer les frais comme le font les clients qui optent pour un compteur non communiquant comme option de retrait.

6) Que notre domicile soit doté d'un compteur électromécanique ou d'un compteur non communiquant ne change rien au fait que je devrai communiquer la lecture régulièrement et un employé d'Hydro Québec devra passer faire une lecture occasionnelle.

7) Hydro Québec possède un parc de compteur électromécanique.

8) Nous aurons besoin d'un compteur électromécanique lors de notre déménagement pour nous éloigner de la ville où je dois limiter au minimum mes sorties et où je vis dans une maison aménagée pour réduire au minimum mes symptômes d'électrohypersensibilité aux champs électromagnétiques.

M'appuyant sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ:

Je revendique le **droit de conserver le compteur électromécanique** actuellement installé chez-nous.

Je demande à la Régie **d'exiger qu'Hydro Québec conserve le parc de compteurs électromécaniques** pour les besoins actuels et futurs.

Je demande que la Régie **autorise une deuxième alternative comme option de retrait soit la pose d'un compteur électromécanique.**

Je souhaite que ma lettre soit publiée sans délais (avant le 1 décembre 2016) dans les "Observations" sur le site de la Régie dans le Dossier: R-3964-2016.

Je vous autorise par la présente et de manière formelle à verser immédiatement telle quelle ma lettre d'observation au Système de dépôt électronique et à la publier sur le site internet de la Régie.

Ginette Leclaire
661 Desmarchais
Verdun, Québec
H4H 1S7